

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 10 janvier 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 02 janvier 2024
- Affichage en Mairie le 3 janvier 2024
- La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Olivier SOHLER, Président, Mesdames Régine DIETRICH, Claudine GUILLEMIN, Annick SUTTER, et Messieurs Maurice GOETTELMANN, J-Philippe HIHN, Albert MARCOT, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Madame Christelle HIRSCHMANN
- Madame Clémentine JEHL
- Madame Karine VOGELISEN
- Madame Manon WOTOWIEC
- M. Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Étaient absents :

- Monsieur Marc HEIMBURGER
- Madame Stéphanie HUSSER

Madame Christelle HIRSCHMANN a donné procuration à Madame Claudine GUILLEMIN
Madame Clémentine JEHL a donné procuration à Madame Régine DIETRICH
Madame Karine VOGELISEN a donné procuration à Monsieur Maurice GOETTELMANN
Madame Manon WOTOWIEC a donné procuration à Monsieur Olivier SOHLER

Membres en exercice : 13

Présents : 7

Absentes et excusées : 4

Procurations : 4

Absents : 2

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Madame Régine DIETRICH secrétaire de séance.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr



DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.	Adopté à l'unanimité
2. Finances : Ouverture de crédits budgétaires sur la section d'investissement 2024	Adopté à l'unanimité
2. Personnel : Création d'un poste à partir du 1 ^{er} février 2024	Adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023, préalablement diffusé, est approuvé à l'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt				
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Claudine GUILLEMIN	X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à Olivier SOHLER	X		

2. Finances : ouverture des crédits budgétaires sur la section d'investissement 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

En l'absence d'EPRD exécutoire au 1er janvier, la règle prévue aux articles R314-68 du CASF et L 1612-1 du CGCT s'applique : l'ordonnateur est autorisé à ordonnancer les dépenses dans la limite du quart des crédits limitatifs ouverts dans le dernier budget rendu exécutoire, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Sur l'exercice 2024, l'EHPAD la Résidence de l'Alumnat de Scherwiller dispose ainsi d'un montant de **39 401 €** qu'il propose de ventiler de la façon suivante :

Comptes	Ouverture de crédits
165 : dépôts et cautionnements reçus	10 200 €
2154 : matériel et outillage	11 250 €
2181 : installations générales aménagements divers	16 701 €
2183 : matériel de bureau et matériel informatique	1 250 €
Total	39 401 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

D'APPROUVER l'ouverture des crédits budgétaires sur la section d'investissement 2024 ;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt				
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Claudine GUILLEMIN	X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à Olivier SOHLER	X		

3. Personnel : Création d'un poste d'infirmière, à temps non complet, à compter du 1^{er} février 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Suite à une vacance de poste, nous avons la possibilité d'intégrer aujourd'hui une infirmière à temps non complet à 28h/semaine.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER
 ☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'infirmière en soins généraux hors classe à temps non complet à 28h/semaine à compter du 1^{er} février 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

ADOpte A L'UNANIMITE


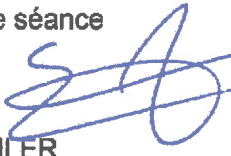
NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt				
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Claudine GUILLEMIN	X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à Olivier SOHLER	X		

4. Divers

Monsieur Marc HEIMBURGER entre en séance

- Assurances
 - Dans le cadre du marché des assurances, le lot Dommage Aux Biens n'avait pas été attribué dans un premier temps et finalement proposé par AXA au montant de 6 655.44€ pour l'Ehpad (alors que nous étions en dessous de 2 000 € en 2023). L'assureur RELYENS (qui n'avait initialement pas été contacté par Risk Partenaires et auprès de qui l'établissement était assuré pour le lot DAB) a accepté de nous assurer pour l'année 2024 au montant de 2 164.21 €.
- Bouclier tarifaire
 - Le directeur informe les membres que le bouclier tarifaire pour les énergies est maintenu pour l'année 2024
- Décès de Mme VOGEL Madeleine
 - La doyenne de l'établissement (et du village) est décédée le 03 janvier à l'aube de ses 104 ans
 - Les cadeaux de Noël sont quasiment terminés et seront distribués lors de cette fête

Le Président clôt la séance à 19h30

SCHERWILLER, le 04 mars 2024	SCHERWILLER, le 04 mars 2024
Le Secrétaire de Séance	Le Président de séance
 Régine DIETRICH	 Olivier SOHLER
SOUS-PREFECTURE 07 MARS 2024 67 SELESTAT-ERSTEIN	

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER
 ☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr